

# CHARTE DES BONNES PRATIQUES POUR LA DÉTENTION DE PETITS CAMÉLIDÉS



AFLA  
ASSOCIATION FRANÇAISE LAMAS ET ALPAGAS  
[www.lamas-alpagas.org](http://www.lamas-alpagas.org)  
Edition Janvier 2025

## Table des matières

Introduction.....	3
Connaissances de base sur les camélidés du Nouveau Monde .....	4
Différences entre le lama et l'alpaga .....	5
Des lamas et alpagas : pour qui et pourquoi faire ? .....	6
Elevage .....	6
Autres activités professionnelles .....	7
Exigences légales en France .....	8
Formation .....	8
Identification (en France) .....	8
Exigences légales pour l'export.....	8
Spécificités des lamas et alpagas .....	9
Grégarité.....	9
Crachat .....	9
Notions importantes pour la gestion du troupeau .....	9
Problème de l'imprégnation : .....	10
Installations : abri dans les pâturages et/ou écurie .....	11
La surface pour les animaux : pâturage et abri/écurie .....	11
a) L'écurie.....	11
b) La lumière et l'aération.....	12
c) Le pâturage .....	12
Alimentation, entretien et soins de santé .....	13
Les besoins alimentaires : .....	13
a) L'eau .....	13
b) Le contrôle de l'état corporel .....	13
c) L'influence de la météo .....	15
d) Les vaccins et vermifuges.....	15
e) L'entretien des ongloins et de la dentition.....	16
f) La tonte .....	16
Activités exercées avec des petits camélidés à titre professionnel ou de loisirs .....	18
Trekking : .....	18
Balades : .....	18
Eco-pâturage : .....	18

Médiation animale :	18
Animations :	18
Reproduction	19
Les saillies et la gestation :	19
Le sevrage :	19
La fin de vie des petits camélidés...	20
Récapitulatif	21



## INTRODUCTION

**Le but de cette charte est d'encourager toutes les personnes détenant des petits camélidés – pour leur compte propre ou celui d'un tiers – à adopter les standards les plus élevés.**

La charte est un document évolutif. Elle sera complétée selon les avancées des connaissances sur les petits camélidés.

Les lamas et les alpagas sont de plus en plus appréciés comme animaux de compagnie en raison de leur caractère sociable ainsi que de leur nature robuste. **Cette charte présente les conditions d'une détention conforme à l'espèce de ces petits camélidés**, aussi bien par des éleveurs que des personnes privées. Elle s'applique aux lamas, alpagas et à leurs croisés.

**Elle se base sur le bien-être animal** et donne des recommandations pour répondre aux besoins physiques, sanitaires et comportementaux des petits camélidés d'une manière conforme aux bonnes pratiques et aux connaissances scientifiques.

**Cette charte se base sur les recommandations de vétérinaires spécialisés, d'éleveurs professionnels, de comportementalistes...** Elle s'appuie également sur les pratiques européennes, le BAS anglais, les enseignements en Allemagne pour l'obtention du certificat de capacité et les directives de l'OSAV suisse ainsi que la protection animale suisse.

**Tout manquement grave aux règles édictées dans la charte peut faire l'objet d'un signalement auprès des autorités compétentes.**

*Cette charte est distribuée auprès des autorités compétentes amenées à prendre des décisions sur la détention de petits camélidés, auprès des vétérinaires, des détenteurs (ou futurs) de petits camélidés.*